

# Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2022 de la ville de Mutzig (art L2313-1)

## 1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...

En 2020 et 2021, l'économie mondiale a évolué au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face, avec des rebonds d'activité lors des déconfinements progressifs.

Après une année 2020 qui a été marquée par une chute historique du PIB – 8 %, l'année 2021 a connu une reprise avec une progression du PIB qui a atteint 7 % dépassant les prévisions et ramenant en janvier l'économie française à 0,9 % supérieur à son niveau d'avant la pandémie de Covid-19.

Les prévisions pour l'année 2022, affichaient une évolution attendue du PIB aux alentours de 3,2 % pour 2022, sont totalement bouleversées notamment par les conséquences de l'invasion russe en Ukraine. Le 10 mars la BCE a estimé que l'inflation devrait grimper de 5,1 % en 2022, en indiquant que la guerre entre la Russie et l'Ukraine aura un impact important sur l'activité économique et l'inflation en raison de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, de la perturbation du commerce international et de l'affaiblissement de la confiance.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, le FMI estime le déficit public de la France en 2022 à 4,7 % du PIB et la moyenne du déficit public au sein de la zone euro à 3,4 %.

D'une manière générale, les prévisions sur l'économie, les dépenses publiques et la dette de la France sont sujettes à une remise en cause depuis l'invasion russe en Ukraine et il y a peu d'éléments disponibles au stade de la rédaction de ce rapport.

Les conséquences de la situation sanitaire ont globalement été « amorties » au niveau de la commune, et seul le budget annexe Dôme a été sérieusement impacté.

Les perspectives 2022 sont difficiles à évaluer du fait des incidences à court et moyen termes de la guerre en Ukraine.

### • Budget principal de la ville :

Le budget principal de la commune a relativement bien « amorti » les effets de la situation sanitaire en 2021. Les recettes des services culturels restent encore en net recul, tardent à se relancer.

Les dépenses de fonctionnement ont été globalement stables en 2021.

Les indicateurs d'évolution de l'inflation et des prix des énergies du fait de la guerre en Ukraine, sont préoccupants au niveau des perspectives budgétaires 2022. Des augmentations ont été provisionnées en fonctionnement et les dépenses imprévues ont été budgétisées à hauteur de 100 000 € afin de permettre d'abonder certains comptes au besoin.

Le volume global des dépenses et recettes de fonctionnement augmentera en 2022 du fait du transfert des charges de la cantine et des recettes du périscolaire du budget du CCAS vers celui de la commune. Les recettes devraient légèrement progresser et permettront de dégager de l'autofinancement pour les investissements.

Le volume d'investissement sera en hausse du fait d'un montant de restes à réaliser relativement élevé (travaux de l'annexe de la mairie) et d'un excédent 2021 confortable.

### • Budget annexe de la Brasserie : les résultats 2021 sont bons et les perspectives sont à priori également bonnes pour 2022 avec un taux d'occupation à 88 % au 1<sup>er</sup> trimestre.

- **Budget annexe du Dôme :** l'activité 2021 a encore été particulièrement touchée par les effets de la situation sanitaire. Les perspectives pour 2022 sont bien meilleures mais la prudence reste de mise quant à la concrétisation du planning de réservation. Les dépenses sont à surveiller (énergies, maintenance) et il faudra renouveler le système de sonorisation éventuellement au 2<sup>nd</sup> semestre en d'une location.

Accusé de réception en préfecture  
087216703132-20220330-DCM\_20\_22-DE  
Date de transmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

- **Budget annexe de la Forêt** : la situation sanitaire n'a pas eu d'impact sur l'activité de ce budget. Les résultats 2021 ont été très bons et les perspectives 2022 sont également bonnes. Un reversement vers le budget principal est possible.

## 2. Priorités du budget 2022

Les orientations budgétaires ont été réalisées sur la base de prévisions tant en matière de fiscalité que de dotations, les montants n'étant pas encore confirmés à ce jour.

Par ailleurs tout comme en 2021, les prévisions 2022 en matière de recettes et de dépenses ont été élaborées avec beaucoup de prudence, en tenant compte du contexte sanitaire qui reste incertain et des tensions sur l'économie induites par la guerre en Ukraine.

Les recettes de fonctionnement 2022 estimées à 6 568 896,00 € ont été établies en tenant compte des éléments suivants :

- Les recettes des services culturels étaient encore en faibles en 2021, une reprise plus franche en 2022 est espérée
- Le budget communal a intégré l'ensemble des recettes du périscolaire qui sont en progression notamment du fait de l'organisation en régie des accueils de loisirs de vacances.
- Une réflexion sera menée sur l'actualisation de certains tarifs qui n'ont pas évolué depuis plusieurs années (école de musique, périscolaire)
- Les taux communaux de fiscalité sont maintenus au niveau de 2021
- Les recettes fiscales devraient légèrement progresser mais sont estimées avec prudence en l'absence de la notification des bases et montants prévisionnels par les services fiscaux
- Le chapitre des dotations (74) devrait être stable, mais les notifications ne sont pas encore parvenues pour l'ensemble des dotations
- L'excédent de fonctionnement reporté de 2021 est plus élevé que les années antérieures : 985 697,18 € (les années précédentes, l'excédent reporté se situait entre 775 000 et 800 000 €)

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont évaluées à 6 568 896,00 € contre 5 915 216 € 2021 et ont été établies sur les bases suivantes :

- La reprise de certaines activités sur une année pleine ainsi que des manifestations et festivités communales auront une incidence sur les dépenses.
- Les charges à caractère général sont en augmentation du fait de l'intégration des charges de fonctionnement et de fournitures de la cantine, de prévision sur une augmentation importante des prix des énergies et les incidences probables d'un taux d'inflation élevé sur l'ensemble des charges.
- Les charges de personnel progressent notamment du fait de l'intégration des 3 agents de la cantine dans l'effectif communal, de prévisions de recrutements pour remplacer des départs à la retraite avec une période de tuilage, de l'incidence sur une année pleine de recrutements réalisés courant 2021 (police municipale, médiathèque...)
- Les atténuations de produits sont globalement stables
- Virement à la section d'investissement 723 565,00 € au lieu de 470 000 € en 2021
- La mise en place fin 2021, du portage foncier avec l'EPF sur de nouveaux bâtiments générera des dépenses sur une année complète (des loyers sont parallèlement encaissés en recettes de fonctionnement)

La poursuite de la maîtrise des dépenses reste l'objectif mais il faudra suivre les conséquences de la guerre en Ukraine dont l'évolution reste inconnue, mais impactera les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La capacité d'autofinancement de 2022 est relativement bonne et permettra d'engager les travaux d'investissement qui sont détaillés au point 6.

La section d'investissement présente un résultat de clôture au 31/12/2021 de 741 645,47 €, il était de 778 637,25 € en 2020.

Accusé de réception en préfecture  
067-216703132-20220330-DCM\_20\_22-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Compte administratif 2022

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 000 000 €.

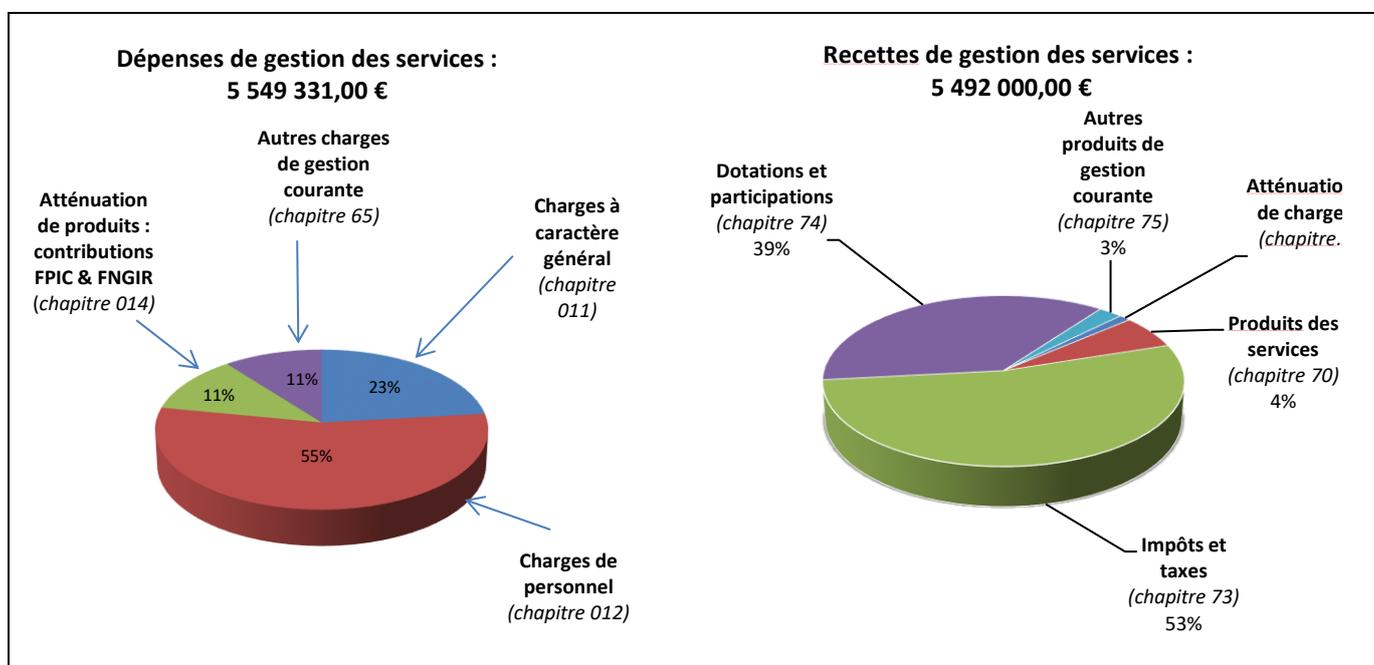
### 3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution et structure

Les recettes de fonctionnement propres à l'exercice 2022 sont estimées à 5 580 426,68 € (5 131 200 € au BP 2021 soit une progression de 8,8 %) auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2021 de 988 469,32 € (784 016,42 € en 2021) soit un total de 6 568 896,00 € (5 915 216,63 au BP 2021) qui équilibre les dépenses de fonctionnement également évaluées à 6 568 896,00 €.

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont équilibrées avec les recettes à hauteur de 6 568 896,00 €, soit une progression de 11 % par rapport à 2021.

Cette augmentation tient notamment à l'intégration des dépenses de fonctionnement et de personnel de la cantine (190 000 €) et à une anticipation d'une augmentation généralisée des prix.

Ci-dessous la structure des dépenses et recettes de gestion des services :



#### a) Les dépenses de fonctionnement : 6 568 896 € (5 915 216,42 € au BP 2021)

- **Le chapitre 011 « Charges à caractère général » : 1 330 100,00 € (1 223 950 € en 2021)**

En retirant les charges inhérentes à la cantine, les dépenses du chapitre 011 auraient été budgétisées à hauteur de 1 245 550 € (soit seulement + 1,76 % par rapport à 2021).

Des arbitrages ont été réalisés sur certaines dépenses afin de dégager une marge en particulier sur les frais d'énergies qui sont estimés avec une progression d'environ 25 % par rapport aux dépenses réalisées en 2021. Les dépenses imprévues budgétisées à hauteur de 100 000 € permettront également d'abonder certains comptes en cas de besoin.

- **Le chapitre 012 « Charges de personnel » : 3 140 000 € (2 819 000 € en 2021)**

L'intégration du personnel de la cantine représente une augmentation de la masse salariale (salaires, charges patronales et annexes) de près de 110 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
067-216703132-20220330-DCM\_20\_22-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022



- **Le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : 344 000,00 € (128 200 € au BP 2021 - 135 700 au BP 2020 - 188 700 € au BP 2019)**

Ce chapitre connaît une évolution importante du fait de l'intégration des recettes du périscolaire estimées à 210 000 €.

Ainsi, à périmètre équivalant aux années précédentes, les produits des services sont estimés à 134 000 €, soit l'équivalent des produits budgétisés au BP 2021 et au BP 2020.

Les recettes à caractère de loisirs et culturels (école de musique et cinéma) qui ont été en fort recul les 2 dernières années du fait de la crise sanitaire, sont encore estimées avec beaucoup de prudence.

Une réflexion sera menée sur l'actualisation de certains tarifs (école de musique, périscolaire) qui n'ont plus été actualisés depuis plusieurs années.

- **Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 2 930 000 € (2 814 500 € au BP 2021)**

Comme mentionné dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB), l'année 2021 était marquée par la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation. A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'était plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux communal de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties a intégré la part départementale (13,17%), portant ainsi le taux de TFPB de la commune à 29,26 %.

Le budget primitif 2022 a été élaboré sur le principe du maintien des taux communaux de 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 42,91 %
- Contribution foncière des entreprises : 18,68 %

Il est rappelé que le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est gelé jusqu'en 2022 et donc non soumis au vote. Pour mémoire ce taux est de 19,14 %.

Les précisions sur les bases qui viennent d'être communiquées par les services fiscaux confirment les évaluations prises en compte dans le budget 2022.

Enfin, les autres composantes de la fiscalité perçue par la commune devraient être stables, avec vraisemblablement une régulation du produit de la TASCOM à hauteur de 60 000 €, car le montant touché en 2021 était supérieur à la moyenne (93 636 €) et compensait celui de 2020 qui était sous la moyenne (38 295 €).

- **Le chapitre 74 « Dotations et participations » : 2 022 000 € (1 991 500 € au BP 2021)**

Le montant des différentes dotations et participations perçues par la commune, devrait être relativement stable.

Le montant relatif au subventionnement dans le cadre d'un recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain a été intégré au budget sur une base de 45 000 € correspondant à une année pleine (la masse salariale en conséquence soit 60 000 € a également été intégrée dans les dépenses). Ces 2 montants seront nécessairement proratisés en considération des difficultés de recrutement.

- **Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 131 000 € (56 000 € au BP 2021)**

Le montant prévisionnel 2022 est en hausse pour tenir compte :

- d'un reversement du budget annexe forêt vers le budget principal de 60 000 € (20 000 € en 2021)
- de l'encaissement en 2022, des loyers des sociétés locataires des locaux de l'ancienne SCI Stock Import sur le site de la brasserie que la commune a préemptés au moyen d'un portage foncier avec l'EPF d'Alsace.

- **Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 41 198,82 €**

Ce chapitre concerne essentiellement les remboursements liés au site de la brasserie au montant à l'équivalent de 2021.

Accusé de réception en préfecture  
067-216703132-20220330-DCM\_20\_22-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception en préfecture : 08/04/2022

- **Le chapitre 013 « Atténuations de charges » : 65 000 € (71 000 € au BP 2021)**  
Ce crédit est estimé à la baisse et tient compte :
  - des remboursements liés aux absences pour maladies des agents,
  - de la participation financière de la commune associée au projet de la police municipale pluri-communale.
- **Le chapitre 042 « Travaux en régie » : 50 000 € (50 000 € au BP 2021)**  
Travaux réalisés par les services communaux, reversés en section d'investissement car valorisant le patrimoine.
- **Le chapitre 002 « Résultat reporté » : 985 697,18 € (784 016,42 € au budget 2021 correspondant à l'excédent 2020)**

#### 4. Montants du budget principal et des budgets annexes

##### BUDGET PRINCIPAL VILLE

Section	Crédits ouverts (BP)
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	3 000 000,00 €
Recettes	3 000 000,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	6 568 896,00 €
Recettes	6 568 896,00 €

##### BUDGET BRASSERIE

Section	Crédits ouverts (BP)
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	168 222,17 €
Recettes	168 222,17 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	152 300,00 €
Recettes	152 300,00 €

##### BUDGET DÔME

Section	Crédits ouverts (BP)
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	
Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	183 500,00 €
Recettes	183 500,00 €

##### BUDGET FORÊT

Section	Crédits ouverts (BP)
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	
Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	243 000,00 €
Recettes	243 000,00 €

#### BUDGET ANNEXE FORÊT

Le budget annexe forêt est un budget qui connaît des variations significatives selon les années en fonction de l'importance et de la qualité du plan de coupe, du marché du bois, des travaux d'entretien de chemins ou de replantations à prévoir.

Le budget 2022, fort du report du résultat de clôture 2021 de 136 275 €, pourra prévoir un reversement au budget principal de l'ordre 60 000 €, tout en conservant une réserve confortable. Les recettes prévisionnelles du plan de coupe se situent à hauteur de 100 000 €.

Les dépenses de fonctionnement pourront être provisionnées en excédent dans le cadre de l'équilibre budgétaire qui établit à hauteur de 243 000 €.

#### BUDGET ANNEXE DÔME

Le budget annexe du Dôme a été fortement impacté par la crise sanitaire sur les exercices 2020 et 2021.

Accusé de réception en préfecture  
067-216703132-20220330-DCM\_20\_22-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

Pour 2022, le planning de location laisserait apparaître des recettes à hauteur de 140 000 €, cependant une approche prudente paraît encore opportune en l'état de la situation sanitaire. Ainsi à date de février, une budgétisation des recettes de location à hauteur de 103 000 € semble raisonnable, en espérant plus si le planning des manifestations tendait à se concrétiser.

Une provision de 40 000 € de versement depuis le budget principal serait également de nature à sécuriser le budget 2022.

Ainsi, les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 183 500 €.

Le bâtiment, qui arrive dans sa quinzième année de fonctionnement, doit continuer à être entretenu et remis à niveau. A ce titre des travaux seront à engager en 2022 : des réparations ou remplacement de matériel de cuisine, la remise à niveau de perches d'accrochage d'éclairage de scène (7 600 €), le remplacement de la console lumière (3 500 €) et surtout le renouvellement du système de sonorisation qui présente des pannes récurrentes et dont les réparations sont devenues très compliquées car le système initial est maintenant obsolète. Plusieurs options sont en cours d'analyse, et un système de location longue durée pourrait être envisagée afin de maintenir le système d'actualité. Une provision de 30 000 € est donc inscrite au compte location mobilière (sous toute réserve du chiffrage en cours de finalisation).

Les crédits sur les frais d'énergie sont majorés à 40 000 € soit + 25 % par rapport au BP 2021.

Les charges de personnel pour 2022 sont estimées à partir du réalisé 2021: 2 agents à temps complet. Le compte administratif fait apparaître un réalisé de 101 441,63 € sans proratisation de l'activité de l'un des agents qui a travaillé dans les équipes du service technique à près de 75 % du temps.

Le directeur du Dôme, ayant fait valoir ses droits à la retraite pour fin juillet 2022, le recrutement d'un nouveau directeur est en cours.

#### Emprunt du SIVOM pour la construction du Dôme :

L'emprunt d'un montant de 3 400 000 € d'une durée de 25 ans a été souscrit en 2006. Ci-dessous les montants du capital restant dû au 01/01/2022 ainsi que de l'annuité 2022.

<b>Capital restant dû au 01/01/2022</b>	<b>Annuité 2022 (amortissement + intérêts)</b>
<b>1 394 000,00 €</b>	<b>181 684,10 €</b>

#### **BUDGET ANNEXE BRASSERIE**

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 152 300,00 € contre 138 455,40 € au BP 2021.

En recettes, la location des bureaux est estimée pour 2022 à 95 000 € (69 000 € au BP 2021) car le taux d'occupation a nettement progressé courant 2021 atteignant 88 % amenant un produit de 109 356 €.

Pour 2022, les perspectives, même prudentes, permettent de ne pas prévoir de provision de versement du budget principal de la ville vers le budget de la brasserie.

Les dépenses de fonctionnement restent globalement dans des proportions similaires aux années précédentes, avec néanmoins une provision sur l'augmentation des frais d'énergie.

Les recettes et dépenses d'investissement 2022 s'équilibrent à hauteur de 168 222,17 €, compte tenu du résultat de clôture 2021 (82 222,17 €).

En dépenses d'investissement, le projet de modernisation de la pépinière (déploiement du wifi sur l'ensemble du bâtiment, équipement de salles de réunion en matériel informatique et équipement

Accusé de réception en préfecture  
0671218703132-20220330-DCM\_20\_22-DE  
Date de rétrotransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

d'espaces de co-working) pour un montant global de 39 000 € avec une subvention européenne Leader de 17 000 € et une subvention de la Région Grand Est de 10 000 €, est en cours de mise en œuvre.

## 5. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Section	Crédits ouverts (BP 2021)	Crédits ouverts (BP 2022)
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	2 840 828,96 €	3 168 222,17 €
Recettes	2 840 828,96 €	3 168 222,17 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	6 430 515,58 €	7 147 696,00 €
Recettes	6 430 515,58 €	7 147 696,00 €
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>9 271 344,54 €</b>	<b>10 315 918,17 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>9 271 344,54 €</b>	<b>10 315 918,17 €</b>

## 6. Crédits d'investissement

a) Les recettes d'investissement ont été établies au regard du solde 2021 reporté de la section d'investissement 741 645,00 €, compte tenu de l'excédent de fonctionnement capitalisé 670 000 €, du virement possible de la section de fonctionnement 723 565,00 € et des restes à réaliser 63 136,32 € soit un montant total de recettes d'investissement de 3 000 000,00 €.

### **Chapitre 13 Subventions : 299 504,53 € dont 63 136,00 € de RAR 2021**

- Restes à réaliser 2021 : 63 136 €
- Subventions de l'Etat : 119 653,68 € (DETR annexe mairie, éclairage public 2021) + Plan de relance
- Subvention prévisionnelle dans le cadre du projet d'agrandissement du périscolaire : 116 714,53 €

### **Chapitre 10 : Dotations, fonds et réserves : 850 000 €**

- FCTVA : 130 000 €
- Taxe d'aménagement : 50 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 670 000 €

### **Chapitre 16 : Emprunts : 2 000 €**

- Dépôts et cautionnements reçus : 2 000 €
- Les investissements prévisionnels 2022 seront réalisés en autofinancement donc sans recours à un emprunt.

### **Chapitre 4582 : Opérations pour compte de tiers : 200 000 €**

Il s'agit des recettes réalisant l'équilibre avec le chapitre 45 en dépenses d'investissement, correspondant aux travaux préfinancés par la commune pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig dans le cadre de l'opération de l'avenue du Général de Gaulle ; ainsi que des travaux de réseaux qui seront remboursés par la Communauté de Communes dans le cadre des travaux de la rue Haute Montée et de la rue de l'Etang.

### **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 723 565 €**

### **Chapitre 040 : Dotations aux amortissements : 150 000 €**

Accusé de réception en préfecture  
067-216703132-20220330-DCM\_20\_22-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022



- 10 000 €, Travaux de sécurité dans les chaufferies : 38 000 €, RAR 2021 : poursuite de la mise en accessibilité ADAP...
- **cpt 21316 Equipement de cimetière : 2 470,37 €**  
Ce compte ne serait plus utilisé sauf pour le solde des RAR 2021 de 2 470,37 €
  - **cpt 21318 Autres bâtiments : 722 000,00 € (dont 270 390,27 € de RAR)**  
Travaux de sécurité chaufferie Château : 16 000 €, Travaux de sécurité chaufferie Maison d'accueil des Sportifs : 5 000 €, Mise en accessibilité Château (22 000 €), MAS et autres bâtiments (17 000 €), mise en accessibilité église : 30 000 €, Enveloppe globale travaux : 30 000 €, provision pour extension locaux périscolaires : 300 000 €, RAR 2021 annexe mairie 240 464 € + divers travaux
  - **cpt 2141 Construction sur sol d'autrui : 33 300,00 € (dont 3 300 € de RAR)**  
Enveloppe globale pour travaux d'aménagement des locaux rue Wagner, propriété Zirn et périscolaire
  - **cpt 2151 Réseaux de voiries : 567 509,44 € (dont 55 509,44 € de RAR)**  
Travaux de voirie rue Haute Montée : 252 000 €  
Travaux de voirie rue de l'Etang : 70 000 €  
Travaux chemin d'accès et parking jardins partagés : 30 000 €  
Bennes de tri enterrées : 60 000 €  
Etude et maîtrise d'œuvre réaménagement rue du Cdt Clerc : 10 000 €  
1<sup>ère</sup> phase d'élargissement rue des Jardiniers : 30 000 €  
Enveloppe globale travaux de voirie : 60 000 €  
RAR 2021 : 55 509,44 €
  - **cpt 2152 Installations de voirie : 209 000,00 € (dont 142 132,96 € de RAR)**  
Enveloppe globale éclairage public : 23 867,04 €  
2<sup>ème</sup> phase éclairage piste cyclable Mutzig-Gresswiller : 10 000 €  
Enveloppe mobilier urbain : 15 000 €  
Planimètre Dôme : 3 000 €  
Renouvellement d'éclairage de Noël : 15 000 €  
RAR 2021 : 142 132,96 €  
Dont restes à réaliser 2021 : 142 132,96 €  
(Commandes des luminaires LED pour le quartier Hermolsheim, centre-ville, place de la Fontaine, rue Haute Montée, passages piétons, luminaires piste Mutzig-Gresswiller ...)
  - **cpt 2182 Matériel de transport : 70 000,00 €**  
Provision pour véhicule utilitaire service technique : 45 000 €  
Véhicule police : 25 000 €
  - **cpt 2183 Matériel bureau et informatique : 44 000,00 € (dont 4 000 € de RAR)**  
Enveloppe globale matériel informatique : 20 000 €  
Affichage dynamique et légal mairie et Château : 20 000 €
  - **cpt 2184 Mobilier : 52 000,00 € (dont 37 000 € de RAR)**  
Enveloppe globale mobilier : 15 000 €  
RAR 2021 mobilier de la salle du CM : 37 000 €
  - **cpt 2188 Autres immobilisations : 74 300,00 € (dont 1 210 € de RAR)**  
Enveloppe globale divers matériel : 20 000 €  
Installation de caméras supplémentaires : 50 000 €  
Capteurs de CO2 pour les écoles : 4 300 €

### **Chapitre 165 : Dépôts et cautionnements versé : 2 000,00 €**

### **Chapitre 27 Autres immobilisations financières : 117 000,00 €**

Remboursements du portage de l'EPF sur :

- la propriété Zirn : 32 214 €
- les bâtiments anciennement Cuisinelles : 38 046 €
- le bâtiment anciennement Stock Import : 45 585 € (des loyers de 30 000 € sont perçus pour ce bâtiment et encaissés en recettes de fonctionnement du budget)

Accuse de réception en préfecture  
067216703162-20220830-DQM\_20\_22-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

## **Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers : 200 000,00 €**

Participation de la Communauté de Communes aux travaux sur pont de la Bruche et le pont du canal de la Bruche  
Remboursement par la Collectivité européenne d'Alsace de la maîtrise d'œuvre et des travaux de voirie sur l'avenue du Général de Gaulle  
+ enveloppe participation de la Communauté de Communes sur des travaux rue Haute Monté et rue de l'Etang

## **Chapitre 020 Dépenses imprévues : 82 306,03 €**

## **Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : Travaux en régie : 50 000,00 €**

### **7. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette**

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (5 530 426,68 €) et les dépenses réelles de fonctionnement (5 695 331,00 €).

L'épargne brute prévisionnelle 2022 est de - 164 904,32 € auxquels s'ajoute le résultat reporté 2021 : 988 469,32 €, soit un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement de 823 565,00 €.

Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement.

Le taux d'épargne brute pour 2022 s'élève à 14,89 % et le taux d'épargne nette est identique en l'absence de charges de remboursement de dette.

### **8. Niveau d'endettement de la collectivité**

L'état de la dette au 01/01/2022 est nul et il n'est pas prévu de souscrire un emprunt.

La commune a par ailleurs accordé sa garantie pour des emprunts réalisés par des bailleurs sociaux lors de travaux concernant des immeubles situés à Mutzig.

<b>Capital restant dû au 01/01/2022</b>	<b>Annuité</b>	<b>En Intérêts</b>	<b>En capital</b>	<b>Capital restant dû au 31/12/2022</b>
<b>néant</b>				
<b>Emprunts garantis / bailleurs sociaux (pas de dépenses pour la commune)</b>				
954 312,17€	173 349,04 €	46 029,96 €	127 319,08 €	826 993.09 €

Au regard des recettes réelles de fonctionnement 5 530 426,68 €, la part des annuités des emprunts garantis est de 173 349,04 € en 2022, soit un taux d'endettement pour les emprunts garantis de 3,13 %.

### **9. Capacité de désendettement**

Le ratio de capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année

Accusé de réception en préfecture  
2022-200332-2022-00000-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. Cet indicateur est nul puisque l'encours de la dette de la commune est à 0.

## 10. Niveau des taux d'imposition

Il est proposé de maintenir en 2022, les mêmes taux d'impositions communaux qu'en 2021.

Libellés	Taux 2021	Taux 2022	Taux moyens communaux 2021 au niveau départemental	Taux moyens communaux 2021 au niveau national
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</b>	19,14 % taux gelé jusqu'en 2022	<b>19,14 %</b>	24,56 %	29,12 %
<b>TFPB Taux communal Taux départemental</b>	29,26 %	<b>29,26 %</b>	31,55 %	37,72 %
<b>TFPNB</b>	42,91 %	<b>42,91 %</b>	64,79 %	50,14 %
<b>CFE</b>	18,68 %	<b>18,68 %</b>	24,54 %	26,50 %

## 11. Principaux ratios

<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>			
Population totale (colonne h du recensement INSEE)		6061	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)		144	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère		Communauté de communes Molsheim/Mutzig	
Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate (1)
Fiscal	financier		
3 498 191 €	4 420 326 €	707,82 €	1 032,09 €
Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	939,67 €	935,00 €
2	Produit des impositions directes/population	450,26 €	507,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	912,46 €	1 133,00 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	311,76 €	305,00 €
5	Encours dette/population	0 €	860,00 €
6	DGF/population	302,59 €	153,00 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55,13 %	56 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	103 %	90 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	34,17 %	27 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0 %	

Accusé de réception en préfecture  
067-216703132-20220330-DCM\_20\_22-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

## 12. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

### Le chapitre 012 « Charges de personnel » : 3 140 000,00 €

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le personnel communal de la Ville de Mutzig s'élève à 88 agents en activité représentant 54 agents titulaires ou stagiaires et 34 agents contractuels (dont 19 professeurs d'école de musique).

L'effectif en activité a augmenté de 3 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2022, du fait de l'intégration des 3 agents techniques de la cantine municipale. Cette intégration induit une augmentation de la masse salariale (salaires, charges patronales et annexes) de près de 110 000 €.

Le montant relatif à un recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain a été intégré au budget sur une base de 60 000 € correspondant à une année pleine (le subventionnement en conséquence soit 45 000 € a également été intégré dans les recettes).

Le montant budgétisé au chapitre 012 tient également compte de prévisions de recrutements pour remplacer des départs à la retraite avec une période de tuilage, de l'incidence sur une année pleine de recrutements réalisés courant 2021 (police municipale, médiathèque...), ainsi que des avancements de carrière des agents.

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses au chapitre 012</b>	2 819 000 €	2 819 000 €	3 140 000 €

Le recrutement est devenu particulièrement compliqué depuis 2021. La commune a actuellement 6 postes en procédure de recrutement, les retours de candidatures adaptées sont faibles et parfois le candidat sélectionné à l'issue du jury se désiste pour prendre un autre poste.

Les remplacements temporaires d'agents en arrêt maladie long en particulier au service administratif n'ont pas été possible faute de candidature et les équipes ont dû absorber le surplus de travail.

La répartition homme / femme est la suivante : 44 hommes / 44 femmes.

L'effectif du personnel communal (hors professeurs d'école de musique) représente 69 agents correspondant 64,8 équivalent temps plein.

Les professeurs d'école de musique n'étant présents que sur les semaines scolaires avec des temps de travail très variables, la comptabilisation en équivalent temps plein n'est pas pertinente.